



**MAIRIE DE  
VILLEVEYRAC**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE L'HERAULT**

**COMPTE-RENDU  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
15 MARS 2023 à 18 HEURES 30**

L'an deux mille vingt et trois, le quinze mars, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : MORGO C. GUIRAO F. PEYSSON S. RUBIO A. GRANIER S. DE LA TORRE J. MICHELON C. JACQUEL D. GRANDSIRE D. MOUNERON C. VALETTE J. MALAISE M. DAUTHERIBES ML. MARTINEZ E. DE NITTO J. GARCIA M. FOUREAU J. VALLAT S. MARQUES E. SERRE B. PUECH S.

Étaient absents : DANTAN D. DECOBERT V. LAUS F. JULIEN E. DURAND ML. SEVERAC JM.

Procurations : DANTAN D. à MORGO C.  
DECOBERT V à FOUREAU J

Secrétaire de séance : Madame GRANIER Sandra

**POINTS DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :**

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 01/03/2023
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Délégation du Conseil Municipal au Maire
4. Débat d'orientations budgétaires (DOB)
5. Demande de subvention exceptionnelle

**1-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01/03/2023**

Le procès-verbal de la séance du 1 mars 2023 a été approuvé à l'unanimité.

**2- DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame GRANIER Sandra

**3- DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

En vertu de l'article L2122-22, Le Maire informe le conseil municipal des décisions prises dans le cadre des délégations reçues, ainsi qu'il est prévu à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Pas de décision depuis le dernier conseil Municipal.

**4- DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB)**

Le conseil Municipal prend acte de l'existence du Rapport d'Orientations Budgétaires sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires 2023.

**Rapporteur** : Monsieur Fabien GUIRAO – PREND ACTE

**5- DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ASSOCIATION « LOU VEYDRAC »**

Le conseil Municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 2 000€ à l'association « Lou Veydrac ».

**Rapporteur** : Monsieur Jacques DE LA TORRE – adopté UNANIMITE

Plus de questions à l'ordre du jour.

La séance est levée.

Le Maire  
Christophe MORGO

